



Examens médicaux avant le début de la saison

Les tests médicaux suivants sont à effectuer auprès de chaque joueur par le médecin du club jusqu'au début du championnat (respectivement à effectuer) :

- Anamnèse détaillée lors de la première exécution, respectivement anamnèse intermédiaire
- Statut cardiovasculaire détaillé dans le cadre des examens cliniques réguliers
- ECG au repos de la prophylaxie sudden heart death selon les dispositions de Swiss Olympic
- Examens de laboratoires pour sportifs

Les frais pour ces examens sont à la charge du budget médical de chaque club.

En cas de résultats d'ECG en repos pathologiques, de résultats d'auscultation anormaux, de facteurs de risque ou d'indications sur des maladies dans le questionnaire ou dans le cadre de l'examen, il sera procédé à des examens complémentaires à la charge de la caisse maladie ou de l'assurance accident.